

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-171

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 août 2021, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Sollicitations, invitations, adhésions
 7. Approbation des comptes du mois d'août 2021
 8. Autorisation de paiement - Factures supérieures à 25 000 \$
 9. Dépôt d'une demande au Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Ville nourricière
 10. Dépôt de projet à DEC Canada - Développement activité phare à la CAO
 11. Contribution financière - Projet Programme d'appui aux collectivités - Municipalités attrayantes
 12. Autorisation de signature des contrats de services et/ou d'exécution de travaux avec la Régie intermunicipale GEANT
 13. Adoption du second projet de règlement 572-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011
 14. Adoption du règlement 573-2021 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011
 15. Adoption du règlement 574-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2021
 16. Adoption du règlement 575-2021 modifiant le règlement sur les PIIA 430-2011
 17. Adoption du second projet de règlement 576-2021 modifiant le règlement de lotissement 425-2011
 18. Adoption du règlement 577-2021 modifiant le règlement de construction 426-2011
 19. Adoption du second projet 578-2021 relatif aux usages conditionnels
 20. Avis de motion - Règlement 579-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011
 21. Adoption du projet de règlement 579-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011
 22. Signature d'addenda aux ententes avec le Centre de service scolaire Pays-des-Bleuets
 23. Nomination du parc de l'avenue Harvey
 24. Embauche entretien ménager à la CAO
 25. Appui à l'Aérodrome Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière au PAQIAR
 26. Correspondance
 27. Rapport des élus
 28. Questions du public
 29. Varia
 30. Prochaine assemblée publique le 4 octobre 2021
 31. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2021-172

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 août 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 23 août 2021, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2021-173

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Marché de Normandin	
Prêt de matériel (tables et chaises)	valeur de 100 \$
Politique de remboursement des produits d'hygiène durables	
Une demande	50 \$
Fondation de la famille terrienne	
Hommage famille Gingras (4 réservations)	220 \$
Commandite (1/2 page)	685 \$
Cercle des fermières	
Loyer (don équivalent à 6 mois)	1 200 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-174

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'AOÛT 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'août 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'août 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2021, pour un montant de 1 995 274.10 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 08-2021

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-175

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES
SUPÉRIEURES À 25 000 \$:

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-08-28	MSH	Réfection rue St-Cyrille Paiement progressif #4	27 662.99 \$
2021-09-02	B.R. Asphalte inc.	Travaux d'asphalte 2 et 3 septembre 2021	28 327.54 \$
2021-09-16	Fernand Boilard inc.	Réfection rue St-Cyrille Décompte #3	390 477.58 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-176

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME
D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
EN RÉGION - VILLE NOURRICIÈRE :

CONSIDÉRANT le projet de Ville nourricière évalué à 10 526 \$;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds demandée à la Ville est de 4 842 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal mandate M. Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture à déposer une demande au Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région pour le projet de Ville nourricière.
- b) Que la Ville s'engage à fournir une mise de fonds de 4 842 \$ pour ledit projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-177

DÉPÔT DE PROJET À DEC CANADA -
DÉVELOPPEMENT ACTIVITÉ PHARE À LA CAO :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Tourisme de DEC Canada pour le projet de développement d'une activité phare au Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT la mise de fonds de 62 500 \$ demandée à la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal de Normandin mandate M. Éric Bhérer comme responsable du dossier pour le dépôt de la demande de subvention au Fonds d'Aide au Tourisme de DEC Canada pour le projet de développement d'une activité phare au Site touristique Chute à l'Ours.
- b) Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à fournir une mise de fonds de 62 500 \$, provenant du surplus accumulé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-178

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS -
MUNICIPALITÉS ATTRAYANTES :

ATTENDU l'acceptation par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du projet "Programme d'appui aux collectivités" présenté par les trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU qu'il est prévu dans le cadre de cette entente une mesure de transition pour la poursuite du projet Municipalités attrayantes;

ATTENDU l'octroi par le ministère d'une somme de 131 250 \$ pour 2021-2022 correspondant à 75 % des coûts du projet qui sera déployé dans douze municipalités du Lac-Saint-Jean, à raison de deux par MRC;

ATTENDU que le montage financier du projet implique une contribution financière de 8 750 \$ par MRC et de 2 917 \$ par municipalité;

ATTENDU que la Ville de Normandin est l'une des douze municipalités ciblées pour participer à ce projet;

ATTENDU que la MRC du Domaine-du-Roy est désignée pour agir à titre de mandataire auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre de cette entente;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'engagement financier de la Ville de Normandin dans le projet "Programme d'appui aux collectivités - volet Municipalités attrayantes";

ATTENDU que la Ville doit désigner un élu pour siéger au comité de suivi du projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville confirme son engagement financier au projet "Programme d'appui aux collectivités - volet Municipalités attrayantes en autorisant le versement d'une somme de 2 917 \$ à la MRC Domaine-du-Roy;
- b) Qu'un élu soit nommé pour siéger au comité de suivi du projet, suite aux élections municipales du 7 novembre 2021.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-179

AUTORISATION DE SIGNATURE DES
CONTRATS DE SERVICES ET/OU
D'EXÉCUTION DE TRAVAUX AVEC LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE GEANT :

ATTENDU l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets à laquelle est partie la Ville;

ATTENDU que, conformément à l'Entente, la Ville, par la résolution 2021-139, a demandé à la Régie de lui fournir des services en assainissement des eaux usées, eau potable et inspecteur municipal;

ATTENDU que les modalités de fourniture desdits services doivent être décrites dans un contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin autorise monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville les contrats de services et/ou d'exécution de travaux pour la fourniture des services d'assainissement des eaux usées, de distribution d'eau potable et d'inspecteur municipal.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-180

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 572-2021 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021 pour le projet de règlement 572-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin d'ajuster plusieurs dispositions:

- Modifier et ajouter de nouvelles définitions à la terminologie;
- Étendre la notion d'immunité de conformité réglementaire;
- Supprimer la classe d'usage "P: Pêcherie" du groupe d'usage Exploitation primaire;
- Ajouter des activités permises à la classe d'usage Agriculture avec élevage;
- Modifier les dispositions sur les serres privées;
- Modifier les dispositions sur l'utilisation des cours et des marges de recul;
- Ajouter une disposition concernant les normes d'implantation sur les bâtiments principaux;
- Modifier les dispositions sur les bâtiments complémentaires sans bâtiment principal;
- Enlever un doublon dans le texte sur les commerces et services associés à l'habitation;
- Ajouter des dispositions pour autoriser les chenils domestiques;
- Ajouter les conteneurs comme bâtiments complémentaires permis;
- Modifier les dispositions concernant le calcul du nombre maximum des bâtiments complémentaires;
- Modifier les dispositions spécifiques à un garage privé et un abri d'auto;
- Enlever le terme "P: Pêcherie";
- Élargir l'autorisation des chenils domestiques;
- Retirer les notions de distance minimale pour la promenade surélevée;
- Modifier les dispositions concernant la largeur d'une allée simple;
- Modifier les dispositions concernant la largeur d'une allée double;
- Ajouter l'assujettissement au PIIA d'une disposition spécifique;
- Modifier les dispositions sur les enseignes électroniques;
- Préciser le calcul de l'ouverture de 5 mètres dans les rives;
- Abrogation de la classe d'usage "P: Pêcherie" au cahier des spécifications;
- Ajouter des notes au cahier des spécifications.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet avec les modifications suivantes:

- Retrait de la modification aux usages autorisés à la zone H66;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification 572-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011.
- b) Que le texte de ce second projet de modification fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-181

ADOPTION DU RÈGLEMENT 573-2021
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 423-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée publique du 23 août 2021, ainsi que l'adoption du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021, pour le projet de règlement 573-2021 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 et ses amendements afin d'ajuster la liste des terrains contaminés.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal adopte le règlement 573-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 423-2011.
- b) Que le texte de ce règlement fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-182

ADOPTION DU RÈGLEMENT 574-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 427-2021 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée publique du 23 août 2021, ainsi que l'adoption du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021, pour le projet de règlement 574-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011 afin d'ajuster plusieurs dispositions:

- Ajouter la notion de menus travaux d'entretien afin de les permettre sans avoir l'obligation de faire une demande de permis;
- Abrogation du chapitre portant sur les certificats d'occupation;
- Ajouter la notion d'une servitude de passage.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal adopte le règlement 574-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2021.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que le texte de ce règlement fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-183

ADOPTION DU RÈGLEMENT 575-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA 430-
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée publique tenue le 23 août 2021, ainsi que l'adoption du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021, pour le projet de règlement 575-2021 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 430-2011 afin d'ajuster plusieurs dispositions:

- Supprimer un terme spécifique dans les travaux et constructions concernées;
- Ajout de projets d'ouvrages ou de constructions dans les travaux et constructions concernées;
- Ajout des documents requis pour une demande visant les nouvelles constructions, agrandissement et nouveau bâtiment complémentaire situés le long du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets;
- Ajout d'objectifs et critères pour une demande visant les nouvelles constructions, agrandissement et nouveau bâtiment complémentaire situés le long du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal adopte le règlement 575-2021 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 430-2011.
- b) Que le texte de ce règlement fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-184

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 576-2021 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 425-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021, pour le projet de règlement 576-2021 modifiant le règlement de lotissement 425-2011 et ses amendements afin d'optimiser l'utilisation des terrains en ajoutant une condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modifications;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification 576-2021, modifiant le règlement de lotissement 425-2011.
- b) Que le texte de ce second projet de modification fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-185

ADOPTION DU RÈGLEMENT 577-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 426-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 23 août 2021, ainsi que l'adoption du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021, pour le projet de règlement 577-2021 modifiant le règlement de construction 426-2011 afin d'ajuster les dispositions relatives aux constructions sur pilotis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement 577-2021 avec les modifications suivantes:

- Remplacement du terme "habitation unifamiliale" par "chalet et résidences secondaires" pour ce qui est de l'autorisation de construire sur pilotis et pieux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal adopte le règlement 577-2021 modifiant le règlement de construction 426-2011.
- b) Que le texte de ce règlement fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-186

ADOPTION DU SECOND PROJET 578-2021
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 3 au 17 septembre 2021 pour le projet de règlement 578-2021 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modifications;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de règlement 578-2021 relatif aux usages conditionnels.
- b) Que le texte de ce second projet de modification fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-187

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 579-2021,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

Madame la conseillère Annie Vaillancourt, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 579-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les maisons de chambres au sein de la classe d'usages Ch "Hébergement", ainsi que de les permettre à la zone C17.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-188

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 579-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 579-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les maisons de chambres au sein de la classe d'usages Ch "Hébergement", ainsi que de les permettre à la zone C17.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-189

SIGNATURE D'ADDENDA AUX ENTENTES
AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE PAYS-
DES-BLEUETS :

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente signés avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour la Polyvalente de Normandin et l'école Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter une clause concernant les mesures à observer quant à la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal accepte l'addenda aux protocoles d'entente avec la Polyvalente et l'école Sainte-Marie et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduits.
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit mandatée à signer les addendas, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-190

NOMINATION DU PARC DE L'AVENUE
HARVEY :

CONSIDÉRANT la réfection du parc de l'avenue Harvey lors de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer ce parc de manière officielle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en loisirs, sports et culture pour le nom de parc Marie-Joséphine Trudel-Bouchard, née à Saint-Méthode en 1912, mariée à Lucien Bouchard en 1934 et ayant fait partie de plusieurs organismes de Normandin, dont le Conseil de pastorale paroissiale, le Comité des malades, la Main du Samaritain, la fondation du Centenaire, etc.;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin officialise le nom du parc de l'avenue Harvey pour "parc Marie-Joséphine Trudel-Bouchard".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-191

EMBAUCHE ENTRETIEN MÉNAGER À LA CAO :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser l'embauche de Monsieur Fidel Caouette à titre de préposé à l'entretien ménager au Site touristique Chute à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Fidel Caouette au poste de préposé à l'entretien ménager, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-192

APPUI À L'AÉRODROME LAC-SAINT-JEAN -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAQIAR :

ATTENDU que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean relève d'une Régie intermunicipale composée des villes de Dolbeau-Mistassini, Normandin et Saint-Félicien;

ATTENDU que l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini et certaines communautés nordiques du Québec comptent sur l'Aérodrome Lac-Saint-Jean pour le transport aérien des patients en cas d'urgence;

ATTENDU que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean a dépensé depuis l'année 2018 près de 3 M de dollars, à ses propres frais, pour maintenir ce service d'urgence aérien;

ATTENDU que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean sert de base opérationnelle à la SOPFIM depuis plusieurs années;

ATTENDU que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean représente un outil de développement économique important pour les municipalités situées aux environs de celui-ci;

ATTENDU que l'ajout d'équipements et l'amélioration de ses infrastructures s'avèrent des incontournables pour assurer la qualité des services et le développement durable de l'aérodrome;

ATTENDU que les états financiers de l'Aérodrome sont excellents et répondent sans problème aux critères d'admissibilité du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) à cet égard;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin appui la demande d'aide financière de l'Aérodrome Lac-Saint-Jean au Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-193

CORRESPONDANCE :

Aucune.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2021-194

VARIA :

Aucun.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 4
OCTOBRE 2021 :

2021-195

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 49.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière